

République Française
Département Sarthe (72)
Commune de Marçon

DECISION DU MAIRE N° 2023-D051
Acquisition jardinières - monument aux morts

Mme Monique TROTIN, Maire de la Commune de Marçon,

Vu la délibération n° 2020/049 du 05/06/2020 relative aux délégations d'attribution du Conseil Municipal au Maire et notamment en matière de marchés publics

Vu l'inscription des crédits au budget primitif de la Commune,

DECIDE

Article n° 1 : L'entreprise Manutan Collectivité, dont le siège social est situé à Niort - 143 boulevard Ampère - est retenue pour l'acquisition de quatre jardinières pour un montant total de 996.00€ hors taxes, soit 1 208.40€ toutes taxes comprises

Article n° 2 : Mention de cette décision sera faite au prochain conseil municipal

Fait à Marçon, le 03/10/2023
Le Maire,
Monique TROTIN

